TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Education, Université,
Culture, Sports et Transports

Musée des arts de la table / Abbaye de Belleperche

A.D. N° 2017 - 936

ARRETE PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
de TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de Monsieur REN en date du 26 avril 2017,

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne pour attribution au musée des Arts de la Table par Monsieur REN, Le Maupas, 82340 Saint-Loup, constitué d'une cuillère de baptême en argent, Allemagne, 1985, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à MONTAUBAN, le 28 juin 2017

Le Président,